

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 53 (1973)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le secteur sauvegardé du 7 arrondissement de Paris  
**Autor:** Leclair, Gaston  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887441>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

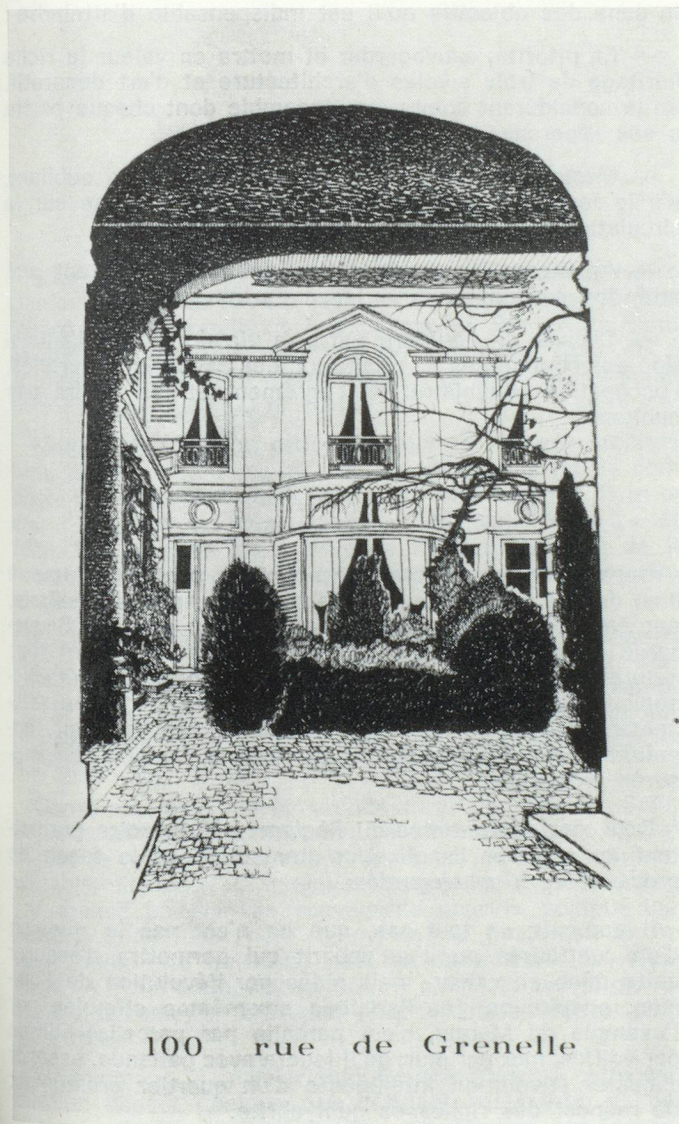
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le secteur sauvegardé du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris



100 rue de Grenelle

— Pour le touriste pressé, le 7<sup>e</sup> arrondissement c'est la Tour Eiffel et l'Hôtel des Invalides avec le tombeau de Napoléon,

— Pour le flâneur, c'est une suite de rues un peu strictes mais d'une grande distinction, bordées de hauts murs percés de lourdes portes cochères que dépassent parfois les frondaisons de jardins secrets,

— Pour le fonctionnaire, c'est le lieu de rassemblement des principaux ministères, de nombreuses ambassades et de l'Hôtel Matignon,

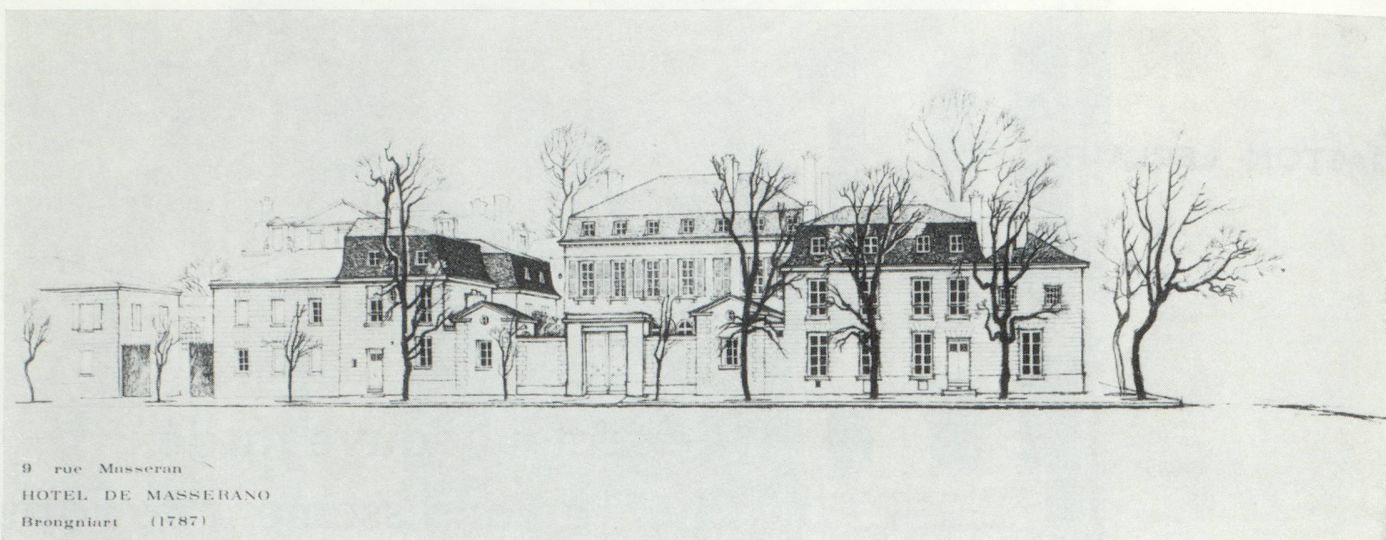
— Pour le sociologue, c'est un arrondissement à faible densité, dont la population âgée est en voie de diminution, où les cadres supérieurs sont nombreux et les emplois particulièrement liés au secteur tertiaire.

C'est bien parce qu'il est unique par sa situation dans Paris, par sa diversité, par ses nombreux jardins et espaces verts, par ses témoignages de l'architecture du 17<sup>e</sup>, du 18<sup>e</sup> et même du 19<sup>e</sup> qu'il est d'une grande tentation.

C'est conscient des menaces qui pèsent sur lui que le Conseil de Paris, le Ministère de l'Équipement conjointement avec le Ministère des Affaires Culturelles, par arrêté en date du 25 septembre 1972, pris en application de l'article 1 de la loi du 4 août 1962, ont créé un Secteur Sauvegardé de 194 hectares environ.

Ses limites en sont :

- L'axe de la Seine, depuis l'axe du pont du Carrousel jusqu'au prolongement de la rue de Constantine,
- La rue de Constantine,
- La rue de Grenelle,
- Le boulevard de la Tour-Maubourg,
- L'avenue de Tourville,
- Le boulevard des Invalides,
- La place du Président-Mithouard,



9 rue Masseran  
HOTEL DE MASSERANO  
Brongniart (1787)

- L'avenue de Breteuil,
- La rue Eldé,
- La rue Masseran,
- La rue Maurice de la Sizeranne,
- La rue de Sèvres,
- La rue des Saints-Pères,
- L'axe du quai Voltaire,
- L'axe du pont du Carrousel.

Comme partout, l'équilibre de ce secteur central risque d'être compromis, troublé, ainsi que la conservation même du patrimoine ancien, en particulier par des atteintes aux éléments les plus fragiles de l'environnement, ceux que les législations antérieures ne pouvaient protéger. Tant sur la voie publique que sur le domaine bâti, les transformations ou destructions ponctuelles peuvent progressivement altérer la physionomie d'un paysage urbain dont l'équilibre est précaire, comme l'opinion en prend conscience de plus en plus nettement.

Séduite par le renom de ce secteur, la promotion immobilière envisage certaines opérations à plus grande envergure. C'est ainsi que des communautés religieuses, encore détentrices de vastes jardins, peuvent être tentées d'aliéner leur domaine pour rechercher ailleurs de nouvelles implantations. De même des propriétaires possédant des immeubles peu élevés et souvent accompagnés de cours, de jardins et de communs, peuvent céder leurs parcelles pour des constructions projetées suivant le gabarit et les coefficients d'occupation du sol. A la transformation du site s'ajoute alors un changement de population, et le bouleversement de la vie des quartiers.

Enfin, les différents organismes, administrations ou grands services implantés depuis longtemps dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, peuvent difficilement résister au désir d'accroître sur place les surfaces de bureaux dont ils disposent, risquant d'étouffer ainsi les ensembles architecturaux qu'ils avaient souvent contribué jusqu'à présent, à préserver.

\*

\*\*

Devant ces menaces et conscience prise du sens de l'évolution qu'entraîne le jeu des divers facteurs de la vie contemporaine, il est relativement facile de définir le sens des objectifs qu'il est indispensable d'atteindre :

— En priorité, sauvegarder et mettre en valeur le riche héritage de trois siècles d'architecture et d'art décoratif, en le considérant comme un ensemble dont chaque partie a ses répercussions sur le tout.

— Mettre l'accent sur la qualité de la vie, en oubliant, s'il le faut, des considérations à trop court terme sur la circulation automobile ou la valeur vénale du sol.

— Améliorer les équipements publics en portant une attention particulière à la façon de les traiter.

— Trouver un équilibre entre la vie de la rue, l'animation des commerces, la réputation des activités culturelles, l'occupation administrative, l'agrément et les loisirs des habitants.

\*

Certains des problèmes rencontrés sont communs à bien des secteurs sauvegardés. D'autres, propres à Paris, ont été déjà abordés par les auteurs du plan de Sauvegarde du Marais, dont certaines dispositions seront tout naturellement rejointes, en partie, au cours de l'établissement du Plan Permanent de Sauvegarde du 7<sup>e</sup> arrondissement. D'autres enfin, propres au présent secteur, appelleront des nuances particulières dans l'arsenal des mesures proposées.

Déjà, certains articles du Règlement Provisoire permettent de préciser l'application immédiate et la façon de procéder et de sauvegarder.

Il apparaît, en tout cas, que ce n'est pas la révision d'un coefficient ou d'un gabarit qui permettra d'assurer cette mise en valeur, mais aidés par l'évolution de l'opinion, ensuite par les Parisiens eux-mêmes stimulés par l'exemple du Marais, c'est parcelle par parcelle, édifice par édifice, mur par mur, qu'il faudra avec patience, essayer d'ajuster l'évolution intelligente d'un quartier prestigieux du respect des richesses qu'il abrite.